

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.1.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>1.4.b. Organiser des actions/événements de sensibilisation (en vue de promouvoir la marche)</p> <p>2.4.c. Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de promotion du vélo</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Sensibiliser, inciter, et accompagner la population à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>-</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€ (≤ 2.500 €/an)</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 1</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action continue</p>	

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.1.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables

Description concrète de l'action

Généralités

De manière régulière, la Commune réalisera des actions de sensibilisation et d'accompagnement de ses citoyens à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables. Ces actions se feront en complément des actions à mener en matière de déplacements à pied et à vélo.

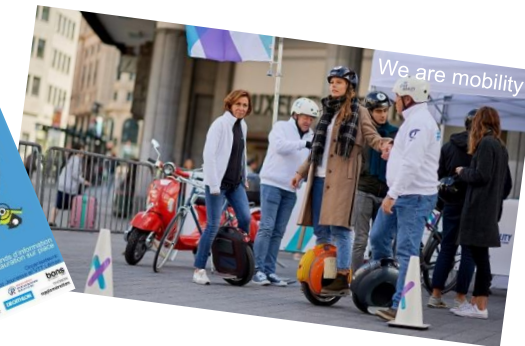
Exemple d'actions à mettre en place

Organisation d'évènements de sensibilisation, d'information, de test (stands, ateliers)

Il peut s'agir par exemple :

- D'évènements de présentation et de test de nouvelles formes de (micro-)mobilité, tels que différents types de vélos, trottinettes (électriques), monowheel, etc. ;
- D'évènements de présentation des différentes formes d'autopartage ;

- D'ateliers de présentation et de formation à l'utilisation d'applications de « mobilité » ;
- Etc.



Ces actions pourraient éventuellement être mises en place à l'échelle de plusieurs Communes et doivent être réalisées à raison d'une à deux sessions annuellement.

Elles pourraient être organisées dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, mais pas forcément/uniquement.

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.1.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables

Diffusion de l'information via divers canaux

Outre via le site internet communal, d'autres canaux de communication peuvent être utilisés afin de sensibiliser et informer la population, tels que le bulletin communal. Ci-contre, un exemple d'articles publiés dans le bulletin de la Commune de Villers-la-Ville (Brabant wallon) annonçant l'apparition d'une nouvelle ligne de bus desservant le territoire communal et l'organisation d'un salon du véhicule électrique et hybride.

La Commune pourrait également réaliser une brochure informative que les habitants se procureraient à l'administration communal, voire recevraient dans leur boîte aux lettres. Cette brochure pourrait également être transmise aux nouveaux résidents lors de leur inscription à la Commune.

